

EMBARGO SUR LE CHANVRE CANADIEN

L'interdiction de cultiver du chanvre aux Etats-Unis remonte à 1937, lorsque la marijuana a été prohibée. Depuis, les Américains ont continué à utiliser des produits issus du chanvre, mais ils ont été obligés de les importer d'autres pays. L'un de ces produits est la graine de chanvre (chènevis), qui est employée dans l'oisellerie et qui est également utilisée dans d'autres produits comme l'huile de graines de chanvre.

Aujourd'hui, l'industrie du chanvre fait face à son plus important défi juridique alors qu'un producteur de chanvre canadien se bat pour le droit à exporter du chanvre sur le territoire américain.

Le 9 août dernier, à la demande de la DEA, les douaniers américains ont saisi un camion transportant des graines de chanvre stérilisées, destinées à un acheteur de Californie. La cargaison devait servir à l'oisellerie et provenait de chanvre industriel cultivé dans l'Ontario par **Kenex**. Les douanes américaines et la DEA ont alors demandé à **Kenex**, le principal producteur et transformateur de chanvre industriel au Canada, de rappeler ses 17 livraisons précédentes concernant huile, barres de céréales, litière pour chevaux et alimentation animale.

Pourtant, tous ces produits sont tout à fait légaux d'après le Code Américain (Titre 21, section 802.16) et ils sont pour la plupart vendus aux Etats-Unis depuis des années.

Cette action menace l'industrie du chanvre, les agriculteurs canadiens et les fabricants américains. Jean Laprise, président de **Kenex**, déclare : "Kenex, ainsi que beaucoup d'autres sociétés américaines, subissent des pertes irréparables à cause des actions illégales entreprises par la DEA et les douanes américaines. L'argent des contribuables alloué à la guerre à la drogue pourrait être mieux utilisé plutôt que de faire la chasse aux graines pour oiseaux et à la litière pour chevaux".

Les douanes américaines menacent **Kenex** d'une amende de \$500.000 si la société ne rappelle pas ses produits. Cette amende s'ajouterait à la condamnation probable qui pourrait

être prononcée en relation avec la cargaison de graines saisie.

Les entreprises américaines pourraient perdre des dizaines de millions de dollars ou être obligées de mettre la clé sous la porte à cause de la DEA. Le Canada est actuellement la seule source d'approvisionnement en huile et en graines de chanvre (chènevis) stériles en Amérique du Nord.

La DEA essaie systématiquement de contrer l'industrie du chanvre en harcelant les stérilisateur, dont les services permettent d'importer légalement des graines de chanvre aux Etats-Unis. En 1994, il existait 5 stérilisateur de graines aux Etats-Unis ; il n'y en a plus aucun aujourd'hui.

"L'action de la DEA met en danger l'industrie du chanvre naissante au Canada", déclare **Hemp Industries Association**. "Le gouvernement Canadien et les agriculteurs ont travaillé trop dur pour faire décoller l'industrie du chanvre et laisser le gouvernement américain tout gâcher".

Kenex pourrait déposer un recours auprès de l'ALENA, ce qui opposerait le ministère de la Santé canadien à la DEA.

Selon **Kenex** : "Tous les documents requis ont toujours été fournis aux douanes, conformément aux instructions de notre courtier en douane. Kenex a toujours agi de bonne foi et n'a jamais violé les lois américaines. Notre conseil juridique nous a informés que la DEA et les douanes américaines agissent clairement en violation des lois américaines et de l'ALENA. "

Le lobbying s'est mis en place des deux côtés de la frontière pour résoudre ce problème.

Mari Kane, Responsable Presse HIA

www.hemppages.com

Hemp Industries Association

<http://thehia.org>

A L'HEURE OÙ NOUS METTONS SOUS PRESSE, NOUS APPRENNONS QUE LA DEA S'EST ENGAGÉE À DÉBLOQUER LA CARGAISON.



CANELLA
Pâte à tartiner au chocolat avec des graines de chanvre décortiquées.



PRODUIT PRIMÉ AU CANNABUSINESS 99

HANF-TEE
Thé au chanvre biologique (fruits, sureau, mélisse)



HANFBLÜTE
Bière au chanvre



hanf & natur
natürliche ART gesund zu leben

Gimborner Str. 98 - 51709 Marienheide - Allemagne
Tél. +49 (0) 2264 28 69 90 - Fax +49 (0) 2264 28 418
www.hanf-natur.de - email : ifhemp@t-online.de